

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2024

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGRANGE Jérôme et BOURROUILH Daniel, adjoints – Mmes LACROUTS Virginie – PERISSE Chrystel – VALTON Kathy – MM DUCASSE Christophe – LARRALDE Franck – LEMBEYE Pascal – OLIVE Michel – POUYMIROO Jean Jacques –

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CHAPEL Louise – MM LADAUDE Yvan – LAFFARGUE Louis – LAGOUARDAT Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOURROUILH Daniel.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Renouvellement contrat groupe d'assurance statutaire : appel d'offre

En cas de personnel absent pour des raisons de santé, la Commune a des obligations en matière de rémunération dans les conditions prévues par la loi.

Pour faire face à cette obligation, le Centre de Gestion a adhéré à des contrats groupe d'assurance statutaire qui sont choisis après procédure de consultation.

Le contrat en cours prend fin le 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal délibère et donne son accord pour autoriser le Centre de Gestion à lancer une procédure de consultation auprès d'une entreprise d'assurance agréée afin de souscrire à un nouveau contrat avec effet du 1^{er} janvier 2026.

2 – Convention de participation au risque prévoyance

La Commune est dans l'obligation de participer au financement du maintien de salaire en cas d'arrêt de maladie pour la durée comprise entre 3 mois et 12 mois.

Le Centre de Gestion nous propose d'adhérer à la convention de participation et de fixer le niveau de participation de la Commune à la cotisation des agents.

Le niveau minimum obligatoire est de 7 euros par agent.

Le Conseil Municipal fixe la participation de la Commune à 10 € par mois et par agent.

3 – Territoire d'énergie – Installation de bornes de recharge

Territoire d'Energie (Syndicat Départemental) nous propose de délibérer pour transférer la compétence « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables ». (IRVE).

Ce transfert paraît nécessaire compte tenu des contraintes techniques et financières d'exercice de cette compétence.

Il est à noter que le schéma directeur d'installation des bornes électriques établi par le Syndicat d'Energie prévoit une borne sur la Commune de LUCQ DE BEARN.

4 – Recrutement secrétaire de mairie

La procédure de recrutement de la secrétaire de mairie est maintenant terminée. La candidature de Mme MERZEAU GUEBARA Aurore a été retenue. Elle est lauréate du concours d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe. Elle sera recrutée en tant qu'agent non titulaire à partir du 6 janvier 2025 en doublure avec Christine HIPPOLYTE. Ensuite elle sera nommée sur le poste de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} juillet 2025.

5 – Régularisation rattachement au Syndicat d'AEP Estos Ledeuix Verdets (AEPELV)

La Commune de LUCQ DE BEARN est rattachée historiquement au Syndicat AEPELV puisque des habitations du quartier Aurance sont desservies par ce syndicat.

Pour régulariser la situation, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune de LUCQ DE BEARN à ce Syndicat.

Sont désignés les délégués à ce Syndicat :

- Virginie LACROUTS
- Christophe DUCASSE

6 – Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 qui se tiendra fin mars.

7 – Demande d'achat de terrain communal

Daniel LACU souhaite acquérir une partie de la parcelle actuellement donnée à bail à Monsieur MARINER Jorge. La demande porte sur une surface de 8 000 m² correspondant à la surface actuellement dédiée au jardinage.

Cette demande a été présentée par le demandeur en début de séance de conseil.

Un début de réflexion a été menée qui sera poursuivie après visite sur le terrain et renoncement au bail de M. MARINER actuellement en cours jusqu'au 31 décembre 2025.

8 – Attribution loyers maison de village

La liste des futurs locataires a été communiquée comme suit :

- T2 PMR Rez de chaussée : M. et Mme BERGER Robert
- T2 étage : RIBEIRO LOPES Damien
- T2 étage : DEMAILLE Frédéric
- T3 étage : MESTEJANNOT Marion

9 – Marché de Noël

Un point a été fait par les organisateurs.